



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 15 JUIN 2023**  
**N°2023-067**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles incluses dans le chemin reliant le bd de Stalingrad au bd Gabriel Péri**

**Rapporteur** : M. PESSOA GRIJO

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

**Secrétaire de séance** : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 06

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction générale des services techniques  
Direction des infrastructures, des transports et de l'espace public  
Service gestion du domaine public  
RB  
Séance du conseil municipal du 31 MAI 2023  
Délibération n°1

## Le Conseil municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2141-2 et l'ordonnance du 19 avril 2017 et notamment son article 9 autorisant le déclassement anticipé du domaine public (et sa vente) dès-avant sa désaffectation effective (désormais étendu aux collectivités territoriales et à leurs groupements)

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champigny sur Marne,

**Vu** l'enquête publique qui s'est tenue du 21 novembre au 05 décembre 2022 inclus,

**Vu** l'étude d'impact pluriannuelle ci-annexée,

**Vu** le rapport, les conclusions et l'avis favorable et sans réserve au projet de déclassement par anticipation de Monsieur le commissaire enquêteur, Jacky Hazan en date du 22 décembre 2022,

**Vu** l'avis de la 3ème commission « Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique », émis lors de sa séance du 22 mai 2023 ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission « Aménagement du Territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme », émis lors de sa séance du 24 mai 2023 ;

**Considérant** que pour intervenir sur de la voirie à l'usage du public et permettre sa cession dans le but d'accorder des permis de construire sur ces emprises, il faut procéder à leur déclassement par anticipation du domaine public,  
**Considérant** que le déclassement par anticipation va permettre la signature des promesses de vente et l'octroi des permis de construire, tout en différant la fermeture des espaces publics,

**Considérant** que la désaffectation interviendra ultérieurement et en tout état de cause dans un délai maximum de 3 ans à compter de la délibération décidant le déclassement anticipé devenue exécutoire (avec possibilité de prolongation jusqu'à 6 ans lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction)

**après en avoir délibéré, à la majorité**

**38 votes pour**, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

**11 votes contre**, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY


**ARTICLE 1 : DECIDE** le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles cadastrées AE n° 249, AE n° 247, AE n° 56, ET AE n° 54, d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> environ incluses dans le terrain d'assiette du chemin à usage du public reliant le boulevard de Stalingrad au boulevard Gabriel Péri.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant (Maire-Adjoint ayant reçu délégation) à établir et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

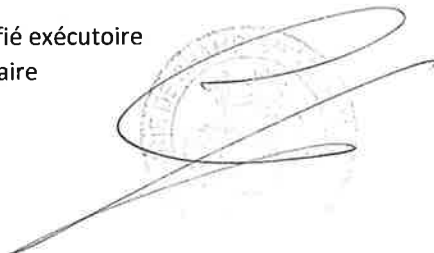
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Jeanne', written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe BOULAY  
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Boulay', written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

**Transmission** en préfecture, le **15 JUIN 2023**  
**Publication**, le **15 JUIN 2023**

Certifié exécutoire  
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Jeanne', written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.